

ILLIER et sa MINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

MINES

DEMANDE

En renouvellement d'un permis de fouilles pour la recherche de minerais de fer sur le sol communal d'Illier-et-Laramade.

Nous, Préfet du département de l'Ariège, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu la pétition du sieur Laugé, Henri, propriétaire, demeurant à Viodesos,
en date du 24 juin 1890, sollicitant la permission de continuer les fouilles pour
la recherche de minerais de fer, qu'il avait été autorisé, par arrêtés préfectoraux
des 4 janvier 1885 et 20 septembre 1887, à pratiquer en des terrains appartenant

(VI). Il lui est interdit de porter ses travaux dans les propriétés privées, sans avoir obtenu le consentement formel des propriétaires ou une autorisation spéciale.
(VII). Il sera responsable personnellement de tous les dégâts ou dommages causés par ses ouvriers ou employés.
(VIII). La présente permission est rigoureusement personnelle et incessable.
(IX). En cas d'interruption des travaux, sans cause reconnue légitime, de



